



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE  
LA METROPOLE DU GRAND NANCY

**POLITIQUE PUBLIQUE :**

Fonctionnement de l'institution

**SEANCE DU :** 18 avril 2024

**DELIBERATION N° :** DEL20240418\_C15

**OBJET :**

AFI - Avenue du XX<sup>ème</sup> Corps à Nancy -  
Transfert de la nouvelle caserne au SDIS

**RAPPORTEUR :** Monsieur Patrice DONATI

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée aux côtés du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ainsi que du SDIS 54 dans le projet de la construction d'une nouvelle caserne située sur les Rives de Meurthe, Avenue du XX<sup>ème</sup> Corps à Nancy, afin d'y regrouper deux casernes situées sur ce périmètre : Nancy Joffre et Nancy Tomblaine. Ce projet a fait l'objet de plusieurs délibérations du du Conseil de la Métropole les 15 décembre 2017 et 31 mars 2022 fixant les modalités de financement de l'opération et modifiant le protocole d'accord avec le SDIS ainsi que la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Ces deux conventions et leurs avenants respectifs sont ainsi annexées à la présente délibération.

Les travaux étant sur le point de se terminer, il convient en application dudit protocole de délibérer afin d'autoriser le SDIS à prendre possession des lieux par le biais d'une convention de transfert de propriété. En effet, l'article L.1424-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les modalités de ce transfert de propriété au bénéfice du SDIS sont fixées par convention. Les emprises concernées par ce transfert sont les parcelles AT n° 202 et 203 d'une contenance respective de 4.176 m<sup>2</sup> et 7.164 m<sup>2</sup> sises avenue du XX<sup>ème</sup> Corps à Nancy. Elles seront ainsi transférées de plein droit au bénéfice du SDIS. Le présent transfert étant réalisé à titre gratuit, dans le cadre des dispositions du CGCT suscitées, aucun avis des Domaines n'est à solliciter.

La parcelle AT n° 200 constituant une future voie publique est quant à elle conservée par la Métropole.

L'acte notarié à intervenir, et permettant de réitérer les dispositions de la présente convention de transfert de propriété, précisera expressément qu'en cas de désaffectation de l'ensemble immobilier au service public d'incendie et de secours, le bâtiment et son emprise foncière seront rétrocédés à titre gratuit à la Métropole. Il comprendra en outre la création de diverses servitudes

dont une bénéficiant à ENEDIS et concernant une ligne électrique souterraine de 20.000 volts. Par ailleurs, la propriété étant limitrophe du bras vert, le mur de soutènement, entre la parcelle du SDIS et le domaine public fluvial, dont la propriété sera transférée au SDIS restera géré par la Métropole.

Une délibération future fixera, par convention, les modalités de restitution des deux casernes actuellement occupées par le SDIS sises à Nancy et Tomblaine.

## **DELIBERATION**

En conséquence, et après avis de la Commission Finances et Ressources réunie le 9 avril 2024, il vous est proposé :

- d'accepter le transfert à titre gratuit au profit du SDIS, selon les conditions mentionnées précédemment, des parcelles cadastrées AT n° 202 et 203 sises à Nancy avenue du XX<sup>ème</sup> Corps et du bâtiment nouvellement construit,
- de signer la convention de transfert de propriété ci-annexée,
- de signer ou d'autoriser son représentant à signer l'acte notarié y afférent,
- de préciser que l'ensemble des frais liés à ce transfert seront à la charge du SDIS,
- d'accepter la constitution de toutes servitudes utiles au projet et notamment, la servitude concernant le réseau ENEDIS.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **Pour : 61**

(Mme Danielle ACKERMANN, Mme Sabrina BENMOKHTAR, Mme Veronique BILLOT, Mme Chloé BLANDIN, M. Pierre BOILEAU, Mme Muriel BOILLON, M. Alain BOULANGER, M. Michel BREUILLE, M. Hocine CHABIRA, M. Henri CHANUT, M. Christophe CHOSEROT, Mme Sylvie COLIN, Mme Anne-Mathilde COSTANTINI, Mme Nicole CREUSOT, Mme Valerie DEBORD, Mme Evelyne DEVOUGE, Mme Anne-Sophie DIDELOT, M. Patrice DONATI, M. Jean-Pierre EHRENFELD, M. Mounir EL HARRADI, M. Hervé FERON, M. Michel FICK, M. Bernard GIRSCH, Mme Carole GRANDJEAN, M. Claude GRAUFFEL, Mme Stephanie GRUET, M. Philippe GUILLEMARD, M. Patrick HATZIG, M. Laurent HENART, Mme Christelle JANDRIC, M. Mathieu KLEIN, Mme Regine KOMOROWSKI, M. Antoine LE SOLLEUZ, M. Alain LIESENFELT, Mme Isabelle LUCAS, M. Frederic MAGUIN, M. Bertrand MASSON, M. Vincent MATHERON,

Mme Annette MATHIEU, Mme Delphine MICHEL, M. Jean-François MIDON, M. Romain MIRON, M. Franck MURATET, M. Marc OGIEZ, M. Cyrille PERROT, M. Maurizio PETRONIO, Mme Nadine PIBOULE, M. Romain PIERRONNET, M. Serge RAINERI, Mme Veronique RAVON, Mme Dominique RENAUD, M. Areski SADI, M. Didier SARTELET, Mme Nicole STEPHANUS, M. Sylvain THIRIET, Mme Catherine VIEUX-MELCHIOR, M. Laurent WATRIN, M. François WERNER, Mme Laurence WIESER, Mme Anne WUCHER, M. Bora YILMAZ)

**Contre :**

**Abstention(s) :**

**Ne prend pas part au vote : 10**

(Mme Martine BOCOUM, M. Eric DA CUNHA, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, M. Stephane HABLOT, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Bertrand KLING, Mme Estelle MERCIER, M. Eric PENSALFINI)

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Danielle ACKERMANN, Mme Sabrina BENMOKHTAR, Mme Veronique BILLOT, Mme Chloé BLANDIN, Mme Martine BOCOUM, M. Alain BOULANGER, M. Michel BREUILLE, M. Hocine CHABIRA, M. Henri CHANUT, M. Christophe CHOSEROT, Mme Sylvie COLIN, M. Eric DA CUNHA, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Evelyne DEVOUGE, Mme Anne-Sophie DIDELOT, M. Patrice DONATI, M. Jean-Pierre EHRENFELD, Mme Nathalie ENGEL, M. Hervé FERON, M. Michel FICK, M. Laurent GARCIA, M. Bernard GIRSCH, M. Claude GRAUFFEL, Mme Stephanie GRUET, M. Philippe GUILLEMARD, M. Stephane HABLOT, M. Laurent HENART, Mme Christelle JANDRIC, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Mathieu KLEIN, Mme Regine KOMOROWSKI, M. Antoine LE SOLLEUZ, M. Alain LIESENFELT, Mme Isabelle LUCAS, M. Frederic MAGUIN, M. Vincent MATHERON, Mme Estelle MERCIER, Mme Delphine MICHEL, M. Jean-François MIDON, M. Romain MIRON, M. Marc OGIEZ, M. Eric PENSALFINI, M. Cyrille PERROT, M. Maurizio PETRONIO, Mme Nadine PIBOULE, M. Romain PIERRONNET, M. Serge RAINERI, Mme Veronique RAVON, M. Didier SARTELET, Mme Nicole STEPHANUS, M. Sylvain THIRIET, Mme Catherine VIEUX-MELCHIOR, Mme Laurence WIESER, Mme Anne WUCHER, M. Bora YILMAZ

**ETAIENT EXCUSE(ES) :**

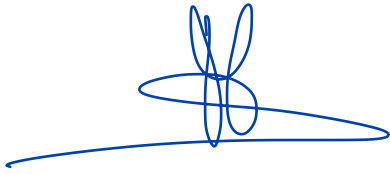
Mme Evelyne BEAUDEUX, Mme Hania HAMIDI, M. Pascal JACQUEMIN, Mme Charlotte MARREL, M. Marc TENENBAUM

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Pierre BOILEAU à M. Maurizio PETRONIO  
Mme Muriel BOILLON à Mme Laurence WIESER  
Mme Anne-Mathilde COSTANTINI à M. Jean-Pierre EHRENFELD  
Mme Nicole CREUSOT à M. Serge RAINERI  
Mme Valerie DEBORD à M. Laurent HENART  
M. Mounir EL HARRADI à M. Bora YILMAZ  
Mme Carole GRANDJEAN à Mme Anne-Sophie DIDELOT  
M. Patrick HATZIG à Mme Sabrina BENMOKHTAR  
M. Bertrand KLING à Mme Delphine MICHEL  
M. Bertrand MASSON à Mme Veronique BILLOT  
Mme Annette MATHIEU à Mme Stephanie GRUET  
M. Franck MURATET à Mme Estelle MERCIER  
Mme Dominique RENAUD à Mme Veronique RAVON  
M. Areski SADI à Mme Isabelle LUCAS  
M. Laurent WATRIN à M. Romain MIRON  
M. François WERNER à Mme Nathalie ENGEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Le secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président :

A handwritten signature in grey ink, appearing to read 'Mathieu Klein' in a cursive style.

MATHIEU KLEIN  
2024.04.26 18:37:51 +0200  
Ref:6394785-9566364-1-D  
Signature numérique  
le Président

Mathieu KLEIN